

Élève autotesté positif à l'école

CONSIDÉRÉ COMME
AUTOTEST CERTIFIÉ

à partir du 07.03.2022

Procédure
à suivre
cycles 2 - 4
et lycée



**Testing renforcé
journalier
de la classe pdt 5 jours**

Sous l'autorité de l'Inspection sanitaire

> **Isolement immédiat**

Envoi
ordonnance d'isolement

Envoi
ordonnance test PCR

- > pour valider l'autotest
- > pour obtenir un certificat de rétablissement

FACULTATIF

**Isolement 10 jours
peut être réduit
si 2 autotests négatifs
à 24 heures d'intervalle**

